

## Mythes et réalités dans les idéologies du pouvoir.

---

par François PERIN,

Chargé de cours à la Faculté de Droit de l'université de Liège,  
Membre de la Chambre des Représentants.



Mon objet est d'essayer de démêler la part d'utopie et la part de réalisme dans les idéologies du pouvoir du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours.

Sur quatre siècles d'histoire des idées politiques, il est nécessaire de faire un choix en le rendant le moins arbitraire possible.

Nous sommes donc forcés de classer les grandes idéologies politiques en trois grandes familles : l'idéologie traditionnaliste, l'idéologie libérale et l'idéologie socialiste.

Mais avant de les passer en revue, il est utile de rappeler que l'objectif d'une idéologie politique, quelle qu'elle soit, est, soit de justifier le pouvoir établi, soit au contraire de préconiser une autre organisation du pouvoir politique et de tendre par conséquent à détruire ce pouvoir établi.

Le caractère mythique ou utopique d'une idéologie a pour but de provoquer l'adhésion et d'engendrer l'action par une représentation euphorique de la société. L'idéologie touche l'homme dans ses mécanismes profonds : elle met en branle autant son imagination et son émotivité que son aptitude intellectuelle. L'idéologie alimente ainsi l'inépuisable capacité d'espoir de l'espèce humaine et sa volonté inaltérable de créer un monde meilleur.

Les éléments réalistes des idéologies politiques tendent au contraire à assurer au pouvoir des formes et des moyens d'actions suffisamment efficaces pour que l'emprise des gouvernements permettent à ceux-ci d'atteindre leurs objectifs : gérer la société et au besoin la transformer. Elles peuvent aussi préconiser des procédures de contrôle et de contre-poids face au pouvoir. Toutes les idéologies politiques sont un mélange plus ou moins contradictoire d'utopie et de réalisme.

La première des trois familles idéologiques que nous voulons évoquer est l'idéologie traditionnaliste autoritaire. Nous ne pouvons en décrire le contenu dans une simple conférence. Il nous suffira de l'évoquer : les légistes de l'Université de Toulouse au XVI<sup>e</sup> siècle avec Jean Serrault, Charles de Grossailles, Barthélémi de Chasseneuz, l'anglais William Tyndale, plus tard en France Bodin et au XVII<sup>e</sup> siècle Bossuet. Cette école sera prolongée après la révolution française par Maistre, de Bonald et même au XX<sup>e</sup> siècle par Charles Maurras. Il faut classer à part, dans cette école du pouvoir autoritaire, Machiavel et Thomas Hobbes : alors que la plupart des auteurs ont largement concouru, en leurs temps, à la sacralisation du pouvoir, ces deux derniers ont plutôt justifié la nécessité du pouvoir fort par des arguments d'un réalisme très cru et très brutal.

Cette famille idéologique a été d'une très grande richesse. Les grandes familles idéologiques ne sont pas homogènes et offrent une gamme extrêmement abondante en variantes. Les contradictions n'y manquent pas. Mais mon souci aujourd'hui est d'essayer d'en dégager les dénominateurs communs et d'en souligner la part d'utopie et la part de réalisme.

Cette famille idéologique étant en voie d'élimination presque complète en Europe et même dans le monde, il est relativement facile, après coup, d'en dégager le caractère mythique.

Le mythe de l'idéologie traditionnaliste autoritaire est la sacralisation du pouvoir. Le pouvoir vient de Dieu et le titulaire de la fonction étatique n'a de compte à rendre qu'à Dieu lui-même. Il reste quelques traces symboliques, dans notre société moderne, de l'emprise très grande de cette idéologie dans les sociétés du passé dont nous sommes issus. Les cérémonies religieuses et nationales du sacre du Roi ou de la Reine d'Angleterre en sont le plus bel exemple. A un degré plus modeste les Te Deum qui sont célébrés dans les nations d'Europe occidentale en faveur des Chefs d'Etat en sont aussi des séquelles évidentes. Lorsque l'idéologie de la souveraineté de droit divin sera profondément ébranlée par la révolution française, elle tentera de se réincarner sous une forme nouvelle. C'est la Nation comme être collectif mythique qui prendra la place du souverain légitime. Dans la théorie moderne de Charles Maurras, la Nation joue un rôle plus grand que la divinité pour justifier la nécessité de la monarchie héréditaire en France. Dans une telle conception du pouvoir, la désignation des dirigeants ne peut pas dépendre de contingences temporelles, c'est-à-dire du choix des hommes. La vertu de la désignation héréditaire du Chef de l'Etat est une vertu d'origine sacrée : le pouvoir se transmet comme un patrimoine mais ce patrimoine est de nature spéciale : il est couvert par la bénédiction divine, doit échapper à la volonté des hommes et par conséquent doit rester lié au mystère de la vie.

Les monarchies du Nord-Ouest de l'Europe qui subsistent encore de nos jours ne s'inspirent plus de cette idéologie : elles ne sont à vrai dire que des séquelles symboliques du passé. Les quelques monarchies qui jouent encore un rôle politique effectif sont plus ou moins liées à un sentiment religieux traditionnel : la monarchie grecque, la monarchie iranienne, la monarchie thaïlandaise, ou la monarchie d'Arabie Séoudite sont les dernières applications d'une idéologie qui a régné pendant des siècles en Europe et dans le monde.

Ces dernières monarchies actives ne subsistent qu'au milieu des périls (1), elles subsisteront tant qu'elles le pourront mais il est certain qu'elles ne représentent en rien l'avenir politique du monde moderne.

Le mythe est donc bien mort mais il y avait néanmoins un élément réaliste dans cette forme du pouvoir, élément que Machiavel et Hobbes ont si bien mis en valeur.

Ces deux auteurs ont remarquablement mis en lumière le besoin vital de mettre fin à l'anarchie et au désordre dont ils étaient les témoins scandalisés. Il faut se souvenir de l'expérience vécue des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles européens pour comprendre les vertus et les avantages que beaucoup d'hommes voyaient dans un pouvoir ferme, stable et autoritaire. Pour eux les inconvénients de l'autorité, les risques d'arbitraire ou de cruauté étaient moins graves que les inconvénients et les cruautés de la guerre civile, de la guerre des religions ou de la guerre féodale. Les réflexions des idéologues ont été inspirées par la nécessité de dégager un pouvoir cohérent stable et incontesté maîtrisant les factions tout en exaltant par un mythe religieux l'imagination humaine. Bonaparte a été un des derniers à le comprendre. Il disait : « Sous la République, le vice de nos institutions est de n'avoir rien qui parle à l'imagination ; on ne peut gouverner l'homme que par elle ; sans l'imagination, l'homme est une brute ». Je laisse à Bonaparte la responsabilité de ces propos mais cette formule saisissante et assez cynique correspond au besoin vital d'autorité et d'ordre ressenti par toutes les sociétés, surtout par celles qui ont été menacées par l'anarchie et la guerre civile.

\*  
\*\*

La deuxième famille idéologique est la famille libérale classique qui constitue encore de nos jours le fondement de notre droit public et constitutionnel.

Les propos que l'on peut tenir à son égard ne valent pas pour l'humanité entière.

---

(1) Au moment où ces lignes sont soumises à l'impression, la monarchie grecque a pratiquement vécu.

L'idéologie libérale n'a jamais pu dépasser sérieusement l'aire géographique de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. C'est une idéologie dépourvue de sens et qui n'a jamais eu cours dans les continents et nations où règnent la faim, la misère, l'ignorance et l'analphabétisme.

Cette réserve faite, nous évoquerons cette famille idéologique sans en décrire le contenu. Mais il suffit de citer ses enfants les plus prestigieux : Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, Locke, Bentham, James Mill ; au XIX<sup>e</sup> siècle : Benjamin Constant, Alexis de Tocqueville, Spencer, et enfin au XX<sup>e</sup> siècle Alain ou encore Bertrand de Jouvenel.

Quelle est la part du mythe dans l'idéologie libérale ?

A mes yeux, c'est certainement la doctrine de la *souveraineté nationale*. La souveraineté, selon Littré, c'est le commandement suprême. Pour la doctrine de la souveraineté nationale, ce commandement suprême ne doit plus appartenir à un monarque héréditaire mais bien aux citoyens eux-mêmes.

La doctrine de la souveraineté nationale a joué un rôle historique décisif par opposition à la théorie de la souveraineté de droit divin. C'est probablement là sa vertu principale. Le rôle d'une idéologie est, nous le répétons, d'enflammer les imaginations et de galvaniser les énergies pour détruire un régime politique établi ; une idéologie a en général beaucoup moins de fécondité lorsqu'il s'agit de construire une société politique nouvelle sur les ruines de celle qui a été balayée par une révolution.

Cela n'empêche pas une idéologie triomphante d'être aussi mythique qu'une idéologie vaincue.

La souveraineté au sens donné à ce mot par Littré n'a jamais été exercée par le peuple ni même par le corps électoral restreint et censitaire du XIX<sup>e</sup> siècle bourgeois. La définition de la démocratie — « Le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple » — est une formule essentiellement chargée d'émotivité, de ferveur et d'imagination. Au pied de la lettre, c'est un mythe.

Si la souveraineté nationale du XIX<sup>e</sup> siècle, parlementaire et bourgeois, était fondée sur un petit nombre d'électeurs (1 à 2 % de la population des Etats), la souveraineté nationale de nos jours devrait être considérée comme parfaite puisqu'elle est fondée partout sur le suffrage universel. En Belgique par exemple, la souveraineté nationale doit être considérée comme exercée réellement par les quelques six millions d'électeurs et d'électrices.

En toute hypothèse — corps électoral restreint ou suffrage universel — la souveraineté nationale est une fiction. Jean-Jacques Rousseau lui-même le redoutait ; aussi allait-il imaginer une démocratie directe sans corps intermédiaire donc sans assemblée parlementaire de façon à ce que le peuple exprime directement la volonté générale et la traduise en loi.

Cette loi devait donc être revêtue pour lui des vertus d'infaillibilité : la souveraineté devait être comme l'enseignant encore les auteurs de Droit public classique « illimitée et inaliénable ». Il en résulte de toute évidence que celui qui se met en travers de cette volonté générale doit être considéré comme un être dangereusement asocial.

Nous retrouvons une fiction identique dans les idéologies les plus neuves notamment celles qui sous-tendent les dictatures communistes.

Pour l'abbé Sieyès, théoricien du tiers-Etat sous la révolution française, la démocratie ne devait pas être directe mais bien incarnée dans une assemblée élue. Cette assemblée nationale qui va tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle représenter la seule bourgeoisie, est l'incarnation de la souveraineté nationale et est revêtue de tous ses attributs.

Mais malgré l'opposition entre les Rousseauistes et les parlementaristes, ils s'accordaient pour ne reconnaître au Gouvernement que la mission d'un modeste exécutif soumis entièrement à la souveraineté nationale quel que soit son mode d'expression.

Le mot « exécutif » est resté dans le vocabulaire du Droit public et ne couvre plus, bien entendu, la réelle ampleur de la mission gouvernementale.

Pour Jean-Jacques Rousseau, que le gouvernement soit royal, républicain, collégial peu importe, il ne peut être que l'exécutant humble et fidèle de la volonté générale émanant de la souveraineté nationale.

Le mythe de la souveraineté nationale est aussi déraisonnable, aussi irréel, aussi loin de la réalité que le mythe de la monarchie de Droit divin.

Le peuple souverain est une fiction.

La réalité nous apparaît avec une clarté assez nette : les assemblées parlementaires sont partagées en factions politiques issues de la compétition électorale et les états-majors de ces factions politiques négocient entre eux alliances et coalitions pour former le gouvernement. La règle du jeu veut qu'un gouvernement ne puisse être formé si les dirigeants de partis qui vont y entrer ne disposent pas d'une majorité arithmétique de sièges au sein de ces assemblées.

La disjonction entre gouvernants et gouvernés est toujours aussi évidente et aussi manifeste. Les électeurs sont les gouvernés et ne détiennent en rien la souveraineté telle qu'elle est définie très exactement par Littré : cette souveraineté est dans les mains d'un petit nombre d'hommes qui siègent au Conseil des Ministres.

Pourtant tout le régime parlementaire moderne vit encore de la fiction de l'idéologie libérale née au cours de la révolution française et développée du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours : on considère que le corps électoral est le

véritable souverain alors que dans la réalité il ne fait que participer d'une manière très lointaine à la désignation des gouvernants.

La doctrine de la souveraineté nationale est toujours la philosophie officielle de la classe politique de nos Etats.

Cette philosophie est-elle accréditée dans l'opinion et soutenue par une adhésion fervente et convaincue de la masse ?

Il n'est pas abusif d'affirmer que l'idéologie de la souveraineté nationale en vertu de laquelle le peuple exerce réellement le pouvoir par le truchement de ses représentants dans les assemblées parlementaires et de ses ministres au gouvernement n'est guère profondément vécue par l'opinion publique.

Cette idéologie souffre d'un mal mortel : le scepticisme. Ce scepticisme a gagné l'ensemble de l'opinion pour laquelle la fiction politique engendrée par les révolutions d'un passé de plus en plus lointain a perdu toute chaleur. Personne ne croit sérieusement que le corps électoral est vraiment le souverain et que l'assemblée qui l'incarne détient le pouvoir.

Personne ne croit non plus que le gouvernement ayant la confiance de cette assemblée n'est qu'un simple exécutant qui accomplit presque au pied de la lettre l'humble mission de mettre en œuvre la volonté générale qu'aurait exprimée la *Nation*.

La souveraineté réelle est bel et bien dans les mains du gouvernement et des dirigeants de partis qui le forment et non dans les mains des gouvernés. L'idéologie libérale de la souveraineté nationale est un mythe refroidi. Il n'a eu de chaleur que lorsqu'il a accompli son œuvre historique qui était d'abattre les régimes aristocratiques et monarchiques issus du Moyen-Age.

Qu'elle est la part de réalisme dans l'idéologie libérale ? Ce qu'il y a de plus réel et de plus justifié dans la doctrine libérale est précisément la méfiance à l'égard du pouvoir quel qu'il soit.

La proclamation des libertés publiques et des droits de l'homme, les précautions de procédure pour que ceux-ci soient à l'abri du pouvoir, le souci majeur d'organiser dans la société politique des contrepoids, qui échappent à l'emprise du pouvoir, est sans doute ce qu'il y a de plus substantiel et de plus réaliste dans les idéologies libérales.

Le pouvoir, en raison de sa nature même, est perpétuellement tenté d'abuser de sa puissance, même si sa puissance est utile et indispensable pour conduire les affaires de la société et la transformer quand le besoin s'en fait sentir. Mais si bénéfique que puisse être la puissance de l'Etat, il est indispensable d'organiser face à lui, dans la société, des résistances très sérieusement structurées. Si ces résistances font défaut, la puissance politique se laisse séduire par la fascination de la dictature.

Cette part réaliste de l'idéologie libérale est le précieux acquis des luttes héroïques du XVIII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup> siècle.

Actuellement, presque aucune tendance de l'opinion publique occidentale n'a envie de se défaire de cet acquis précieux. Au contraire le grand problème consiste à élargir ces libertés publiques et ces droits de l'homme de façon à les rendre accessibles et réellement praticables par le plus grand nombre. C'est, notamment là, le souci primordial de la troisième famille idéologique que je voudrais évoquer devant vous : la famille socialiste.

\*  
\*\*

Pour l'idéologie socialiste, la liberté des libéraux risquait de n'être qu'une hypocrisie. En réalité elle n'était à ses origines, que la liberté de quelques uns. Les droits de l'homme sont dérisoires s'ils ne sont consacrés que dans les constitutions et les codes de façon à ne jamais en sortir.

La liberté, en effet, n'est qu'une abstraction vide de sens si elle n'est assortie de moyens, notamment matériels, très précis et très solides de s'en servir.

Pratiquement au XIX<sup>e</sup> siècle, les libertés publiques ne pouvaient être utilisées que par les citoyens qui disposaient d'un minimum déjà important de biens matériels. Propriétés et libertés ne faisaient donc qu'un.

Les multitudes dépourvues de tout bien matériel n'avaient donc pas d'accès aux bienfaits inscrits dans les constitutions libérales. Les masses populaires ouvrières et paysannes n'étaient rien que des exécutants sans droit, exploités par les détenteurs des moyens de production et de distribution des biens. La liberté des libéraux ne débouchait donc pas, selon la devise de la République française, sur l'égalité et encore moins sur la fraternité mais bien sur l'exploitation de l'homme par l'homme.

Tels sont les thèmes communs de tous les idéologues socialistes : Baboeuf, Saint-Simon, Fourier, Owen, Louis Blanc, Proudhon, Marx, Engels, Lénine, etc.

Il faut donc, pour les socialistes, construire une société fondée sur la mise en commun des grandes richesses naturelles et sur leur exploitation par le génie inventif de l'homme. La vraie libération des hommes ne peut venir que de l'abondance engendrée par une économie collective au service de tous : « A chacun, selon ses besoins, tel serait le but suprême ».

Quant à l'Etat qui est l'objet propre de notre réflexion, il n'était aux yeux des idéologues socialistes qu'une superstructure de la société, un moyen de coercition dans les mains de la classe sociale dominante pour subjuguer le reste de la population. L'Etat pour l'idéologie socialiste, est

un appareil judiciaire, policier et administratif destiné à assurer la domination de la bourgeoisie.

La masse de la population qui ne possède pas de biens va donc être qualifiée d'un terme tout chargé de chaleur messianique : la masse va être sublimée en « prolétariat ».

Ce prolétariat a une mission mondiale révolutionnaire : il doit s'emparer, par la révolte, de cet appareil de coercition, dans le but d'éliminer petit à petit toute séquelle non seulement matérielle mais psychologique et morale de la société bourgeoise. La révolution socialiste est donc, non seulement une révolution politique et économique mais, comme on dirait de nos jours en Chine, une profonde révolution culturelle : c'est un changement radical et dramatique de civilisation.

Au bout de l'évolution, quand le socialisme aura triomphé dans l'ensemble du monde et que la société sans classe y sera établie, l'Etat qui n'est qu'un moyen de coercition de la classe au pouvoir est destiné à dépérir par inanition puisque le socialisme aura consacré la société fraternelle sans classe et que plus personne ne songera à dominer autrui ou à l'exploiter.

On voit d'emblée que le socialisme est un nouveau rêve dont la mission historique principale est d'enflammer les imaginations pour abattre le régime capitaliste. Le caractère mythique de l'idéologie socialiste apparaît très nettement dans la doctrine de la dictature du prolétariat et du dépérissement final de l'Etat.

Le prolétariat qui est multitude n'a aucune possibilité d'exercer en tant que tel le pouvoir, pas plus que le corps électoral dans la théorie de la souveraineté nationale et pas plus que Dieu lui-même au temps des monarchies de droit divin.

Le prolétariat est un mythe au nom duquel un parti ou plus exactement les dirigeants d'un parti s'emparent révolutionnairement du pouvoir.

Le parti a trop de membres pour exercer réellement le pouvoir : aussi est-ce un comité central du parti qui va exercer la réalité du commandement suprême c'est-à-dire la souveraineté politique.

Le comité d'un parti est encore un pouvoir collégial bien faible et l'histoire récente a prouvé que se dégageait en son sein un leader unique qui exercera la dictature : après Lénine, le régime d'Union Soviétique sera dirigé d'une main de fer par Staline ; la Chine communiste est dominée par la personnalité du Président Mao Tsé Tung ; en Amérique Latine, à Cuba, Fidel Castro exerce la réalité du pouvoir avec ses collaborateurs directs.

Nous ne portons pas ici de jugement de valeur sur le caractère plus ou moins bénéfique ou catastrophique de ces dictatures révolutionnaires ;



il n'est pas contesté que certains dictateurs aient eu réellement la faveur populaire ; il n'est pas contesté non plus qu'ils aient pu accomplir un certain nombre de choses positives (2).

Quels que soient les résultats de l'expérience, nous affirmons simplement que la disjonction entre gouvernants et gouvernés n'est pas abolie et que c'est une pure fiction de dire que le prolétariat exerce sa dictature. Le prolétariat est à Staline ou à Mao Tsé Tung ce que Dieu était à Louis XIV.

Plus près de nous lorsqu'un ministre social-démocrate dans nos régimes parlementaires, prétend justifier sa présence au gouvernement par la volonté du prolétariat dont il ne serait qu'un mandataire, il use de la même mythologie, il invoque la même fiction.

Ce qu'il accomplira sera sans doute plus ou moins éloigné de la qualité qu'il invoque, mais ce n'est pas là l'objet de notre réflexion au cours de cette conférence.

Dans les régimes communistes, le pouvoir est dans les mains soit d'un dictateur soit, comme actuellement en URSS, dans les mains d'un groupe oligarchique.

Dans les régimes de démocratie parlementaire, le pouvoir suprême est détenu par les bureaux des partis qui négocient quand besoin est alliance et coalition pour former le gouvernement. En toute hypothèse de part et d'autre, la grande masse est gouvernée ; elle l'est par nature ; elle ne gouverne jamais ; elle ne peut ni d'ailleurs ne veut le faire.

Mais la fiction n'est jamais vaine : ceux qui occupent le pouvoir ont intérêt à l'entretenir ou en tous cas à user de son langage.

Dans les régimes communistes, nous entendons les dirigeants proclamer : « le prolétariat est au pouvoir et exerce sa dictature. Celui qui s'insurge contre ce que décide le pouvoir s'insurge contre le prolétariat ; il se met hors de lui : il est contre-révolutionnaire et mérite le traitement destiné aux traîtres ».

Dans nos régimes qui échappent à la logique brutale de la dictature, il n'en est heureusement pas ainsi mais, *mutatis mutandis*, nous entendons un langage analogue dans la bouche des dirigeants de partis.

S'adressant à ceux qui les critiquent, ils tiennent le langage suivant : « Mais vous, les délégués du peuple qui constituez le congrès souverain de ce parti, vous avez admis par un vote régulier par exemple, la participation gouvernementale. L'ayant admise, c'est votre volonté qui s'est exprimée par vos mandataires et spécialement vos ministres. En critiquant ce qu'ils ont fait ou en critiquant la politique du gouvernement dont ils font

---

(2) L'auteur de cette conférence ne cache pas sa sympathie pour Fidel Castro par exemple.

partie, vous vous critiquez vous même, vous devenez franc-tireurs et vous sortez des rangs compacts de la classe ouvrière ». Nous assistons donc à la même identification pyramidale : classe ouvrière, parti, congrès du parti, bureau ou comité central du parti, président ou secrétaire général du parti, Ministre.

La doctrine de la souveraineté du prolétariat est donc comme la doctrine de la souveraineté nationale un procédé commode de justification des gouvernants par identification fictive avec les gouvernés.

Quelle est la part de réalisme dans l'idéologie socialiste ?

La part de réalisme est essentiellement contenue dans la volonté de transformer les libertés et droits de l'homme proclamés par les constitutions révolutionnaires du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle en droits individuels et collectifs réels étendus à la grande masse.

Prenons, comme exemple, trois des libertés classiques proclamées dans les préambules des constitutions libérales : la liberté individuelle y compris la liberté du travail et de l'industrie, la liberté de l'enseignement et la liberté de la presse.

La liberté individuelle et notamment celle de travailler n'est rien si elle n'est qu'une abstraction. Elle ne devient une réalité que lorsqu'elle s'incarne de manière précise et efficace pour ceux qui cherchent du travail afin d'assurer leur subsistance et de se hausser à un niveau de condition humaine digne des exigences de leur conscience.

Il ne suffit pas de dire au pouvoir : « Vous ne pouvez forcer personne à travailler contre son gré ». Il ne suffit pas de proclamer une liberté négative, il faut encore qu'elle s'élargisse en droit positif c'est-à-dire en possibilité pour chacun d'exercer le métier conforme à ses aptitudes et de subvenir ainsi à ses besoins et aux besoins de sa famille. Le droit au travail est donc le prolongement réaliste au XX<sup>e</sup> siècle, de la liberté du travail et de l'industrie proclamée par les révolutions libérales.

La liberté de l'enseignement, dans la conception classique constitutionnelle, est la liberté d'ouvrir des écoles. Il faut bien avouer que cette liberté est devenue en grande partie une fiction puisque seul le trésor public a des moyens suffisants pour alimenter un réseau complet d'enseignement à tous les degrés. De nos jours, même l'Eglise catholique, collectivité puissante à travers les siècles, qui a longtemps assumé, seule et avec ses ressources, la fonction de l'enseignement, ne peut plus assumer cette fonction que grâce à l'intervention massive du trésor public.

Ceci démontre que la liberté d'enseignement de nos jours n'est pas la liberté théorique de créer une école mais bien la possibilité pour tous de recevoir un enseignement conforme à ses aptitudes quelle que soit sa condition sociale. L'enseignement étant ainsi entendu, il doit évidemment

être organisé de façon à respecter les convictions philosophiques, morales et religieuses de chacun. La liberté d'enseignement est désormais dépourvue de sens si elle ne se transforme en droit à l'enseignement, à l'éducation et à la culture.

Toutes les constitutions libérales ont consacré la liberté de presse c'est-à-dire la prohibition pour le pouvoir politique d'intervenir de quelque façon que ce soit par la voie de la censure ou par tout autre procédé pour juguler la liberté d'expression. Mais le réalisme nous oblige de dire que la liberté de presse actuellement est la possibilité pour un très petit nombre de propriétaires de journaux de créer, de gérer et de diffuser leur journal. Cette liberté de presse telle qu'elle est consacrée par nos vieilles constitutions ne satisfait plus personne.

La liberté de presse de nos jours n'a de sens que si elle s'élargit en droit pour la grande masse d'être informée complètement et objectivement par toutes les voies de la diffusion des idées et des informations. Le droit à une information objective par les « mass média » est à la liberté de presse ce que le droit au travail est à la liberté individuelle et le droit à l'enseignement à la liberté de créer des écoles.

Il en est de même en ce qui concerne l'organisation de l'économie.

Le droit de propriété, cher au XIX<sup>e</sup> siècle, n'est que le droit de quelques-uns. Sur le plan des grandes affaires industrielles et financières ce droit de propriété symbolisé par l'action de la société anonyme est devenu d'ailleurs une fiction.

L'exigence réaliste de la doctrine socialiste porte sur l'organisation d'une économie qui doit obéir aux besoins de l'ensemble de la population et non au seul mécanisme du profit de quelques-uns. Sous son influence, l'Etat moderne tend donc à diriger l'économie, à la planifier et à la contrôler.

Dans la réalité des faits, le socialisme n'a pas eu pour effet de faire dépérir progressivement l'Etat. Bien au contraire celui-ci n'a fait qu'étendre ses attributions puisque l'exigence socialiste comprise sous son aspect réaliste, tend à faire de l'Etat gendarme du XIX<sup>e</sup> siècle l'Etat organisateur de l'économie et responsable du progrès social.

\*  
\* \*

Mesdames, Messieurs, il semble que nous assistons de nos jours à l'effondrement de tous les mythes du passé.

Cet effondrement est particulièrement sensible en Europe occidentale : il n'y reste rien de la doctrine de la monarchie de droit divin, de la doctrine de la souveraineté nationale et de la doctrine de la dictature du

prolétariat. Les trois familles idéologiques que nous avons évoquées se sont longtemps heurtées avec fureur.

Si on les considère comme systèmes complets, cohérents et fermés, elles sont en effet inconciliables.

Mais c'est précisément comme systèmes complets et fermés d'idées qu'elles emportent de moins en moins la conviction.

Si nous démystifions les mythes qu'elles contiennent, il est alors possible de faire la synthèse des principes réalistes contenus dans les grands mouvements d'idées qui ont nourri notre passé.

La fusion des éléments réalistes peut fournir un alliage politique infiniment plus solide.

Les idéologies ne survivront pas à cette opération de synthèse mais n'est-il pas exact de constater dès à présent leur agonie sinon leur mort ?

Les idéologies ne mourraient pas en vain si elles engendraient une vision plus scientifique de la société politique qui correspond à notre réalité et à nos besoins.

Dégageons dès lors trois principes fondamentaux.

Premier principe : la souveraineté, c'est-à-dire le commandement suprême appartient au gouvernement. Ce gouvernement doit être cohérent, stable, efficace et assez fort pour se situer au dessus des groupes et des factions.

Ce pouvoir ne peut être assuré dans notre monde moderne occidental que par le système du gouvernement élu dont le régime présidentiel est une expression des plus claires.

Ce régime présidentiel n'est pas l'apanage des Etats-Unis d'Amérique. C'est un système défendu en Europe par des milieux très divers notamment certains clubs français ainsi que le petit groupe hollandais « démocratie 66. »

C'est aussi la doctrine de certains professeurs de droit public et de science politique de France, notamment MM. Maurice Duverger et Georges Vedel.

Le Régime présidentiel ou le système du Gouvernement élu n'est donc en aucune façon le monopole du régime gaulliste.

Le pouvoir gouvernemental issu du suffrage populaire donne à la masse des électeurs la mission bien spéciale de désigner les gouvernants selon des règles de procédure qui garantissent la libre compétition. Ce système ne fait pas fictivement du corps électoral le siège de la souveraineté politique. Le Gouvernement ainsi élu n'est pas un exécutif selon la terminologie traditionnelle ; il est au contraire le moteur de l'Etat : j'ajoute, qu'à mon avis, il doit disposer du pouvoir législatif aussi bien

que du pouvoir réglementaire et du pouvoir de diriger les grands services publics (3).

Deuxième principe : ce pouvoir ne peut pas être dictatorial. Personne ne veut renoncer dans nos pays à l'acquis bénéfique de l'idéologie libérale. Le pouvoir gouvernemental doit être issu d'une libre compétition et, investi de sa mission, il doit respecter des règles constitutionnelles au rang desquelles figurent en premier lieu les libertés publiques et les droits de l'homme que nous avons analysés tout à l'heure et dont nous avons souhaité l'élargissement positif.

L'action du gouvernement doit donc être contrôlée. Cette mission de contrôle doit être confiée à des surveillants ou contrôleurs de l'Etat. Ces surveillants ou contrôleurs doivent être librement désignés par le suffrage universel ; dans la mesure où les nouveaux élus n'exercent que la mission de contrôle, le scrutin proportionnel est le plus indiqué ; il importe en effet, pour accomplir cette mission, que toutes les opinions soient équitablement représentées.

Ces contrôleurs doivent être dotés de moyens efficaces pour exercer leur mission. Celle-ci consiste à questionner le pouvoir, à l'interpeller et éventuellement à enquêter sur sa gestion.

Ces questions, ces interpellations doivent se faire par le truchement des « mass média » mis au point par la technique moderne : la radio, la télévision et la presse.

Le statut public de ces « mass média » doit être agencé de façon à ce que les contrôleurs élus puissent accomplir leur mission par leur intermédiaire.

Ces contrôleurs doivent également disposer de bureaux d'étude suffisamment bien fournis pour que leurs investigations ne soient pas superficielles.

L'exercice de la mission de contrôle doit être publique mais il n'y a aucune utilité à ce que les contrôleurs élus se réunissent en assemblée d'une manière permanente, comme dans nos Parlements actuels.

La tribune de nos Parlements est une très mauvaise tribune publique. Elle échappe presque totalement à l'attention de l'opinion puisque les « mass média » ne s'en font pas suffisamment l'écho. Un débat à la télévision, dans la presse ou par la radio est infiniment plus efficace qu'une fastidieuse et interminable discussion au sein de nos hémicycles.

Néanmoins les contrôleurs publics doivent avoir la possibilité, à leur initiative, de se réunir en assemblée pour exercer les quatre pouvoirs suivants.

---

(3) Thèse personnelle au conférencier. Celui-ci ne prétend pas que Duverger et Vedel partagent cette opinion sur ce point.

*Primo* : révoquer, si besoin en est, un membre du gouvernement qui se serait rendu coupable d'une faute grave dans l'exercice de sa mission ou en dehors de l'exercice de sa mission.

Il est utile que cette menace de révocation existe de façon à inciter le Gouvernement à se débarrasser lui-même des Ministres indécents.

*Secundo* : révoquer le Gouvernement tout entier, si la majorité des contrôleurs publics jugent que les erreurs et les fautes du Gouvernement justifient le recours aux élections générales. En effet, ce droit de révocation d'un Gouvernement élu ne peut déboucher que sur un appel au corps électoral tout entier à la fois pour désigner le nouveau Gouvernement et les nouveaux contrôleurs publics.

*Tertio* : opposer un veto formel et motivé à la promulgation d'un projet de loi élaboré par le Gouvernement lorsque ce projet porte atteinte aux libertés et droits consacrés par la constitution.

Tout projet de loi gouvernemental doit pendant un délai convenable être communiqué pour information aux contrôleurs publics avant leur promulgation. Cette précaution est nécessaire pour empêcher les abus du pouvoir ; c'est le garde-fou contre la tentation de la dictature (4).

*Quarto* : opposer un veto motivé à la promulgation de tout autre projet de loi mais à la condition expresse que ce veto soit accompagné de suggestions positives émanant des contrôleurs publics et dont le Gouvernement pourrait désormais s'inspirer pour résoudre le problème posé.

Il faut en effet éviter que des majorités négatives composées de contrôleurs partageant des opinions contradictoires n'immobilisent l'Etat.

On imagine dans ces conditions, que les réunions en assemblée des contrôleurs publics seraient vraisemblablement très rares. Cela ne diminue en rien leur nécessité fondamentale.

Il n'y aurait donc pas grand chose de commun entre cette fonction de contrôle et la très vaine et très inefficace fonction parlementaire actuelle.

Le temps gagné serait considérable. A l'opposé de la fonction parlementaire, cette fonction de contrôleur public serait parfaitement compatible en pratique comme en droit avec l'exercice d'une profession dans la vie sociale ordinaire.

Il doit bien être entendu que la magistrature d'une part, le corps enseignant à tous les degrés d'autre part et les « mass média » (radio, télévision, presse) doivent échapper à l'emprise d'un tel Gouvernement. La magistrature doit dépendre d'un conseil supérieur de la magistrature qui procède aux nominations ; il doit en être de même des membres du corps enseignant et des organes dirigeant les « mass média ».

---

(4) La pratique du referendum d'initiative populaire est également une garantie contre les abus du pouvoir ou, aussi, contre son éventuelle carence.

Ces conseils supérieurs doivent être composés de telle façon que toutes les opinions (5) de la population y soient équitablement représentées.

C'est une saine garantie de l'objectivité de ces grands corps publics, contrepoids à la puissance gouvernementale.

Troisième principe : le pouvoir étant ainsi constitué et contrôlé doit avoir des moyens d'action suffisamment étendu pour diriger l'économie et pour lui faire poursuivre de grands buts sociaux collectifs.

C'est la leçon réaliste de l'idéologie socialiste : le pouvoir doit avoir la maîtrise de l'orientation générale de l'économie sans sombrer bien entendu dans le collectivisme bureaucratique source d'autant de gaspillage que le mécanisme purement libéral du marché.

Avant de dresser son plan, le gouvernement doit consulter les corps sociaux et économiques intermédiaires de façon à mettre sur pied une économie à la préparation de laquelle auraient participé toutes les forces vives et actives de la population.

Telle pourrait être Mesdames, Messieurs, la synthèse des éléments positifs et réalistes hérités des idéologies du passé. Il suffirait de purger celles-ci de leur contenu de mythes et de fictions pour que se décantent enfin, dans le creuset d'une réflexion plus scientifique, les structures politiques qui conviendraient à nos sociétés industrielles modernes.

Ce nouvel alliage n'est pas issu d'une utopie nouvelle mais est simplement le résultat positif d'une expérience plusieurs fois séculaire.

---

(5) Il ne faut absolument pas confondre la notion d'« opinion » et celle de « partis politiques ».

